

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **29 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **16**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : Me BAYEUR Laurence donne procuration à Me HAJRI Sabrina
Me GULINO Aline donne procuration à Me GAUTIER Marina
M. LACOGNATA Alain donne procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 31/10/2024.

N° 87/2024 : Rétablissement des voies de communication suite à la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4

Dans le cadre de la Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

- informe que la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4 qui traverse le territoire de la commune de Ogy-Montoy-Flanville (57) ;
- présente, pour avis, le plan de projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SANEF.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR**,

- **REND** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4, telle qu'elle figure au plan projet ;
- **NOTE** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 octobre 2024

Le Maire,
Eric GULINO